

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
DSP pour la gestion
et l'exploitation du
centre équestre du
Causse d'Auge –
Révision des tarifs
sur proposition du
Mende Horse Club

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 1^{er} septembre 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 20

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
25 août 2022

Date de l'affichage à
la porte de la
collectivité et de
publication sur le site
internet : 23
septembre 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente MM. Alain COMBES, David FOLCHER, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT-LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Jean-Luc ANTRAYGUE (Didier COUDERC), Thierry JACQUES (Patricia ROUSSON), Vincent MARTIN (Laurent SUAU), Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Mmes Aurélie MAILLOLS (Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : Valérie CHEMIN, 5^{ème} vice-présidente, M Jean-François BERENGUEL, Stéphanie PASI, conseillers communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 16 décembre 2020, notre assemblée a approuvé le principe de la délégation en service public de la gestion et l'exploitation du centre équestre Causse d'Auge.
Par convention de Délégation de Service Public, en date du 27 août 2021, notre collectivité a confié la gestion du centre équestre au Mende Horse Club dirigée par Madame JOULIA.

Les tarifs et prestations sont fixés par le Conseil communautaire, qui délibère sur une proposition de grille fournie par le délégataire.

Conformément aux échanges avec le candidat préalables à la conclusion du contrat, ce dernier avait sollicité auprès de la collectivité la possibilité de soumettre une modification/révision des tarifs à l'issue d'un trimestre de fonctionnement. Cette modification avait en effet pour objet de permettre au délégataire d'adapter son offre au fonctionnement effectif de la structure et du service.

Ces nouveaux tarifs et services sont proposés en annexe de la délibération.

Il est proposé :

- **D'ACCEPTER** la révision des tarifs et services proposés par le Mende Horse Club
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Président,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr